



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.462/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 février 2019
Original: anglais

Réunion régionale sur les Rapports relatifs aux Rejets dans le Milieu Marin et Côtier provenant de Sources et Activités situées à Terre et les Indicateurs connexes

Tirana, Albanie, 19-20 mars 2019

Point 7 de l'ordre du jour : Présentation de l'Évaluation H2020 : Liens avec l'Évaluation relative aux Plans d'action nationaux et la Mise en œuvre des Plans régionaux

La Réunion a été organisée en collaboration avec le Projet ENI SEIS II Sud financé par l'Union européenne : Mise en œuvre des principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud – Mécanisme de soutien du SEIS

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Indicateurs Horizon H2020/PAN : groupe émissions industrielles	2
3	Grandes lignes de l'évaluation d'Horizon 2020 fondée sur les indicateurs	4
3.1	<i>Principaux éléments</i>	4
3.2	<i>Principaux produits d'évaluation</i>	5
3.3	<i>Liens vers l'Évaluation à mi-parcours des Plans d'action nationaux et mise en œuvre des Plans régionaux</i>	6
3.4	<i>Questions proposées à poser dans le Rapport d'évaluation H2020</i>	7
4	Évaluation H2020 : Étapes suivantes et calendrier	8

Liste d'abréviations/Acronymes

CdP	Conférence des Parties
EBM	Gestion fondée sur l'écosystème
AEE	Agence européenne de l'environnement
UE	Union européenne
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation
H2020	Initiative Horizon 2020
PAM	Plan d'action méditerranéen
PAN	Plans d'action nationaux
BBN	Budget de base national des polluants
ONG	Organisation non gouvernementale
PET	Polyethylene Terephthalate
PdT	Programme de travail
SEIS	Système de partage d'informations sur l'environnement
ONU	Nations Unies

1 Introduction

1. Le travail d'élaboration, dans la mesure du possible, d'indicateurs communs H2020/PAN a été conjointement développé par l'AEE et l'ONU Environnement/PAM en vertu de l'Accord de contribution signé entre le Programme de l'ONU Environnement/PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (B03437/B2016/R0/ENIS/EEA.56593), ainsi qu'en vertu du Programme de travail 2018-2019 du PAM.

2. Dans ce contexte, l'ONU Environnement/PAM et l'AEE ont convenu de coopérer pour la mise en œuvre du projet financé par l'UE intitulé « ENI – SEIS II Sud Mécanisme de support » en vue d'améliorer la disponibilité et l'accès aux informations environnementales pour l'élaboration de politiques efficaces et fondées sur les connaissances dans la région PEV Sud et pour assurer des liens efficaces avec leurs programmes de travail respectifs.

3. Les indicateurs H2020/PAN sont le produit d'une révision approfondie. Un processus participatif incluant un exercice de cartographie des indicateurs régionaux actuels par rapport aux différentes politiques et leurs exigences en matière de rapport a été réalisé¹ en vue d'expliquer la façon dont les indicateurs H2020/PAN sont liés aux autres processus régionaux. Garantir l'alignement des indicateurs H2020/PAN avec d'autres processus d'évaluation en cours en Méditerranée était essentiel dans le cadre de la révision du cadre d'évaluation H2020 (2015-2020)², cela soutiendra une évaluation intégrée, réduira la charge des pays et optimisera l'usage de données à des fins multiples. Les indicateurs H2020/PAN abordent trois principaux groupes : l'eau, les émissions industrielles et les déchets solides, y compris les détritiques. Cette liste d'indicateurs a été mise à jour en 2018.

4. Les points suivants ont été examinés lors de la mise à jour de la liste d'indicateurs H2020/PAN pour le domaine /groupe thématique sur les émissions industrielles :

- Les indicateurs existants du Programme des mers régionales (MR), de l'IMAP, du PAN, de la CPD et en particulier de la SMDD et des ODD, en plus des indicateurs des Conventions de Bâle et de Stockholm ont été analysés et d'éventuelles synergies respectives ont été identifiées.
- Les exigences pertinentes en matière de surveillance et de rapport des Décisions des Réunions des Parties contractantes relatives à l'approche écosystémique, les Plans régionaux juridiquement contraignant en vertu du protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone ainsi que les obligations des Conventions de Stockholm et de Bâle, le cas échéant.
- Les objectifs opérationnels communs, les mesures d'investissement prioritaire, l'efficacité et l'efficacité des cadres institutionnels et juridiques actuels et le statut des points chauds à jour en 2015, comme précisé dans les PAN à jour.

5. En conséquence, les Indicateurs H2020/PAN d'émissions industrielles ont été conçus pour mettre en place le cadre nécessaire pour informer des progrès de l'H2020 (et post horizon 2020) ; et pour souligner les interventions nécessaires pour la prévention et le contrôle de la pollution visant à réduire les impacts négatifs des émissions industrielles sur l'environnement marin et côtier méditerranéen en abordant les exigences des décisions juridiquement contraignantes sur les émissions industrielles en vertu du système ONU Environnement/PAM, des Conventions de Bâle et de Barcelone ainsi que les complémentarités avec celles proposées par d'autres programmes et initiatives en particulier les ODD.

6. L'outil que constitue le Bilan de base national (BBN) a été approuvé par les Parties contractantes pour mesurer les progrès des mesures prises pour réduire et prévenir la pollution

¹ <https://forum.eionet.europa.eu/etc-icm-consortium/library/service-contract-eni-south-2017-2018/key-deliverables/d3.2-concept-note-mapping-indicator-processes-and-country-guidance/d3.2-concept-note-mapping-indicator-processes>

² <https://forum.eionet.europa.eu/etc-icm-consortium/library/service-contract-eni-south-2017-2018/key-deliverables/d3.1-assessment-framework-h2020-phase-ii>

d'origine terrestre, la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN à jour) et l'élimination des points chauds. Le BBN a été mis en place et est opérationnel depuis 2003 au moyen de la mise en place et de la soumission tous les cinq ans des charges polluantes par source pour un nombre considérable de polluants. Les données collectées au cours des cycles de rapport BBN constituent une source d'information importante et fiable pour alimenter certains des indicateurs H2020/PAN pour le groupe des Émissions industrielles.

7. Lors de leur 20^{ème} Réunion ordinaire à Tirana (Albanie) du 17 au 20 décembre 2017, les Parties contractantes ont décidé d'entreprendre le 4^{ème} cycle de rapport du BBN et le PRTR a été lancé le 28 août 2018 demandant aux Parties contractantes de télécharger les données collectées dans l'InfoSystem du MED POL concernant les BBN/PRTR. En outre, une assistance technique est également fournie à un certain nombre de Parties contractantes et pays ENI SEIS pour leur permettre de collecter les données nécessaires et d'enrichir les indicateurs pertinents établis pour les Indicateurs d'émissions industrielles du H2020/PAN ainsi que pour conclure avec succès le 4^{ème} cycle de rapport BBN.

8. Le présent document *Aperçu de l'évaluation Horizon 2020 : principaux éléments*, préparé en consultation avec l'AEE, prend en compte les meilleures pratiques au niveau régional/international par rapport aux évaluations. Il définit le contexte, l'approche conceptuelle et le développement actuel du rapport d'évaluation Horizon H2020/PAN fondé sur les indicateurs qui sera produit conjointement par l'AEE et l'ONU Environnement/PAM pour informer des progrès de l'initiative H2020 pour une Méditerranée plus propre, mise en place en vertu de l'Union pour la Méditerranée.

9. Comme présenté dans le Chapitre 4.4 du présent document, la préparation de l'évaluation Horizon 2020 pour le groupe des émissions industrielles est étroitement liée à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN et Plans régionaux à jour adoptés en vertu du Protocole « Tellurique » de la Convention de Barcelone (ONU Environnement/MAP).

2 Indicateurs Horizon H2020/PAN : groupe émissions industrielles

10. La première série d'indicateurs H2020/PAN a été discutée lors de l'exercice biennal 2018-2019 lors du 1^{er} Atelier sur les indicateurs qui s'est déroulé à Copenhague en mai 2017³ et ont finalement été convenus lors du 2^{ème} Atelier sur les indicateurs qui s'est déroulé en avril 2018 à Athènes (Grèce) dans le cadre du projet ENI SEIS II et en synergie avec le Programme de travail ONU Environnement/PAM. Le 2^{ème} Atelier sur les indicateurs a également examiné les indicateurs proposés : une série de spécifications méthodologiques et des processus des rapports, y compris les infrastructures régionales. Les fiches d'information méthodologiques pour chaque indicateur H2020/PAN se trouvent dans le Rapport de la Réunion du 2^{ème} Atelier sur les indicateurs.

11. En ce qui concerne l'infrastructure pour la gestion de données et la population d'indicateurs, le 1^{er} Atelier régional sur l'infrastructure et les données de gestion du Mécanisme régional de soutien ENI SEIS Sud⁴ s'est déroulé les 4 et 5 octobre 2018 à Rome (Italie). L'Atelier régional a abordé les besoins régionaux et nationaux concernant la collecte et le partage de données au moyen de l'infrastructure de données spatiales (IDS) en tant qu'infrastructure de rapport élaborée par l'ONU Environnement/PAM-CAR/INFO y compris le système d'information existant comme l'InfoSystem BBN/PRTR relatif aux indicateurs H2020/PAN.

12. La liste d'Indicateurs d'émissions industrielles H2020/PAN figure dans le Tableau 1, y compris quatre indicateurs H2020/PAN et 12 sous-indicateurs.

³ <https://eni-seis.eionet.europa.eu/south/communication/events/project-related-events/eni-seis-ii-south-support-mechanism-regional-workshop-on-indicators-1>

⁴ 1^{er} Atelier sur la gestion des données et l'infrastructure, 4-5 octobre 2018, Rome, Italie.

Tableau 1: Liste d'indicateurs H2020/PAN

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	Source d'information possible pour les données attendues
IND 6.1. Rejet de nutriments des secteurs industriels	6.1.1. Charge totale de DBO rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	Système d'information PAM/MEDPOL (Mises à jour BBN) : disponible pour le Premier cycle de rapport (2003), le Deuxième cycle de rapport (2008), le Troisième cycle de rapport (2013), le Quatrième cycle de rapport (2018) ⁵ . Registres PRTR , le cas échéant. Site Internet InfoPAM (InfoMAPnode) : soumission en cours ⁶ .
	6.1.2. Charge totale d'azote rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	
	6.1.3. Charge total de phosphore rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	
IND 6.2. Rejet de substances toxiques des secteurs industriels	6.2.1. Charge totale de métaux lourds rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	Système d'information PAM/MEDPOL (Mises à jour BBN) : disponible pour le Premier cycle de rapport (2003), le Deuxième cycle de rapport (2008), le Troisième cycle de rapport (2013), le Quatrième cycle de rapport (2018) ⁷ . Registres PRTR registers , le cas échéant. Site Internet InfoPAM (InfoMAPnode) : soumission en cours.
	6.2.2. Charge de furane et de dioxine rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	
	6.2.3. Charge en hydrocarbure aromatiques polycycliques (HAP) rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	
	6.2.4. Charge en composés organiques volatils (COV) rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen.	
IND 6.3. Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux provenant des secteurs industriels	6.3.1. Quantité totale de déchets dangereux générés par les installations industrielles	Système de rapport de la Convention de Barcelone : disponible pour 2008-2009; 2010-2011; 2012-2013, 2014-2015 et 2017-2018 ⁸ . Système de rapport des Conventions de Bâle et de Stockholm : disponible pour 1 ^{er} cycle de rapport (31 décembre 2006); 2 ^e cycle de rapport (31 octobre 2010); 3 ^e cycle de rapport (31 août 2014); 4 ^e cycle de rapport (encore en cours jusqu'au 31 août 2018) ⁹ . Site Internet InfoPAM Node : soumission en cours. Accord de financement à petite échelle en vertu du Projet ENI SEIS II
	6.3.2. Quantité de déchets industriels dangereux éliminés de manière écologiquement rationnelle par rapport à la quantité totale de déchets dangereux générés par les installations industrielles	
IND 6.4. Mesures de conformité prises pour réduire et/ou éliminer les polluants générés par les secteurs industriels	6.4.1. Nombre d'installations industrielles déclarant périodiquement des charges de polluants rejetés dans les environnements marins et côtiers par rapport au nombre total d'installations industrielles.	Système de notification de la Convention de Barcelone (BCRS) : disponible pour 2008-2009; 2010-2011; 2012-2013, 2014-2015 et 2017-2018
	6.4.2. Nombre d'inspections environnementales effectuées par les autorités concernées, au cours desquelles des installations industrielles se sont révélées en violation des lois et règlements par rapport au nombre total d'inspections exécutées	Système de notification de la Convention de Barcelone (BCRS) : disponible pour 2008-2009; 2010-2011; 2012-2013 et 2014-2015. Site InfoPAM Node : soumission en cours.

⁵ Toujours en cours pendant la préparation du présent rapport.

⁶ Still ongoing during the preparation of this report.

⁷ Still ongoing during the preparation of this report.

⁸ Still ongoing during the preparation of this report

⁹ <http://chm.pops.int/Countries/Reporting/NationalReports/tabid/3668/Default.aspx>

<i>INDICATEURS</i>	<i>SOUS-INDICATEURS</i>	<i>Source d'information possible pour les données attendues</i>
	6.4.3. Nombre de points chauds éliminés identifiés dans les PAN mis à jour par rapport aux lignes de base de 2001 et 2015	Système de notification de la Convention de Barcelone (BCRS) : disponible pour 2008-2009; 2010-2011; 2012-2013, 2014-2015 et 2017-2018

3 Grandes lignes de l'évaluation d'Horizon 2020 fondée sur les indicateurs

3.1 Principaux éléments

13. En 2017-2018, le cadre d'évaluation H2020 a été révisé de manière à compléter les initiatives régionales en cours et à fournir la valeur ajoutée la plus élevée pour la région méditerranéenne et ses pays. La deuxième évaluation H2020 sera fondée sur une approche intégrée, couvrant les trois sources prioritaires de pollution de la mer Méditerranée (déchets solides, eaux usées et émissions industrielles) et dans l'ensemble des niveaux du cadre DPSIR (forces motrices, pressions, état, impact, réponses). Plutôt que de placer l'accent sur la description du problème, l'évaluation soulignera les progrès réalisés en vue de lutter contre la pollution de ces principales sources, à savoir ce qui a été réalisé (par ex. au moyen des politiques des investissements H2020 et de la coopération) et comment cela peut éventuellement se refléter par la série d'indicateurs H2020/PAN, sur la chaîne « pressions-état-impact ». L'évaluation vise à placer l'accent sur les solutions et les meilleures pratiques en illustrant les études de cas.

14. Le 3^{ème} Comité de pilotage du projet Mécanisme de support ENI SEIS II Sud et la 9^e Réunion du Groupe d'Examen et de surveillance H2020 (ES), qui se sont déroulées les 6 et 7 novembre 2018 à Vienne, ont noté que le modèle opérationnel du rapport d'évaluation devait prendre en compte la complexité de la région, y compris la Méditerranée septentrionale, les Balkans occidentaux et la Turquie. Les principes directeurs pour l'élaboration du Rapport d'évaluation H2020 y ont été convenus¹⁰.

15. L'élaboration de l'Évaluation H2020 complètera et intégrera d'autres évaluations régionales, comme le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement (SoED), actuellement en cours de préparation et prévu à la publication en 2019 dans le cadre du PdT ONU Environnement/PAM et du Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2017 et 2023) fondé sur 11 objectifs écologiques de la mer et de la côte méditerranéenne, adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2012. Le rapport sur l'état de l'environnement ainsi que le cycle QSR peuvent réciproquement bénéficier et contribuer à l'Évaluation H2020.

16. Le Tableau 1 montre une représentation schématique des composantes de l'Évaluation H2020. L'évaluation sera présentée avec un chapitre sur le cadre d'évaluation H2020, dans lequel les trois piliers de l'H2020 seront brièvement expliqués. En outre, le concept de Gestion fondée sur l'écosystème et son importance pour une approche globale du système sera présenté. La portée de l'Évaluation H2020 et les limites de la définition de la pollution seront clarifiées.

17. Le deuxième chapitre de l'évaluation est une analyse des forces motrices régionales derrière les pressions de la pollution. Les tendances socio-économiques et les politiques régionales seront abordées et analysées à la lumière de l'évaluation thématique sur les progrès réalisés dans la lutte contre les pressions de la pollution pour les trois composantes de la pollution.

18. Le troisième chapitre est une analyse thématique qui évaluera en parallèle les déchets municipaux et les déchets marins, l'eau et les émissions industrielles. Dans ce chapitre, les tendances des indicateurs ; les progrès concernant les données et les informations dans la région ; et les

¹⁰ <https://eni-seis.eionet.europa.eu/south/communication/news/annual-meeting-of-the-steering-committee-of-the-eni-seis-ii-south-support-mechanism-project-and-horizon-2020-h2020-review-and-monitoring-rm>

incertitudes relatives aux indicateurs sont fournis avec une explication sur les conclusions prenant en compte les réponses et les forces motrices.

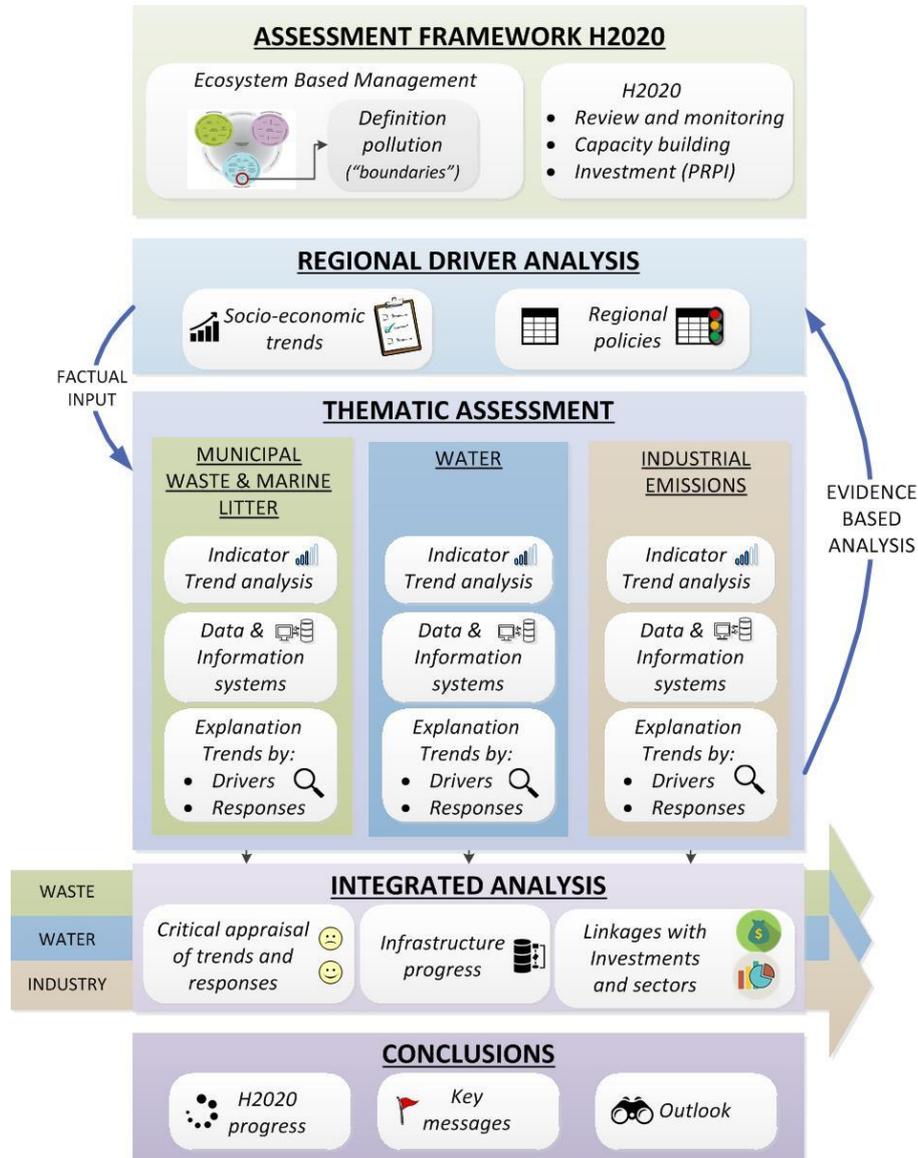


Schéma 1 : Représentation schématique des composantes de l'évaluation H2020

3.2 Principaux produits d'évaluation

19. Le 2^{ème} Rapport d'évaluation H2020/PAN fondé sur les indicateurs sera composé de trois produits principaux comme l'illustre le schéma 2 :

1. **Résumé/rapport de synthèse** : incluant des messages clés de l'évaluation régionale, des réalisations, des enseignements tirés et les principales recommandations. Ce rapport sera distribué lors de la Conférence ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique en 2020 ; aux décideurs politiques nationaux et régionaux ainsi qu'aux principales parties prenantes. Ce rapport sera produit en trois langues (français, anglais, arabe) à l'attention de la presse et du grand public et sera disponible en format papier (5 à 10 pages).

2. **Rapport de l'évaluation régionale intégrée** : une évaluation intégrée à l'échelle du bassin abordant les trois domaines prioritaires de l'H2020 et les progrès réalisés en faveur d'une réduction des principales sources de pollution, en particulier sur la manière dont l'initiative H2020 a contribué à de telles réalisations. Ce rapport ciblera les principales parties prenantes, en particulier l'auditoire technique.
3. **Les Fiches indicateurs Horizon 2020** développées par les pays PEV-Sud, décrivant leur situation nationale à l'égard des indicateurs H2020/PAN, conformément aux fiches de spécification des indicateurs et aux orientations sur l'Évaluation des indicateurs. Les fiches cibleront les principales parties prenantes, en particulier l'auditoire technique.

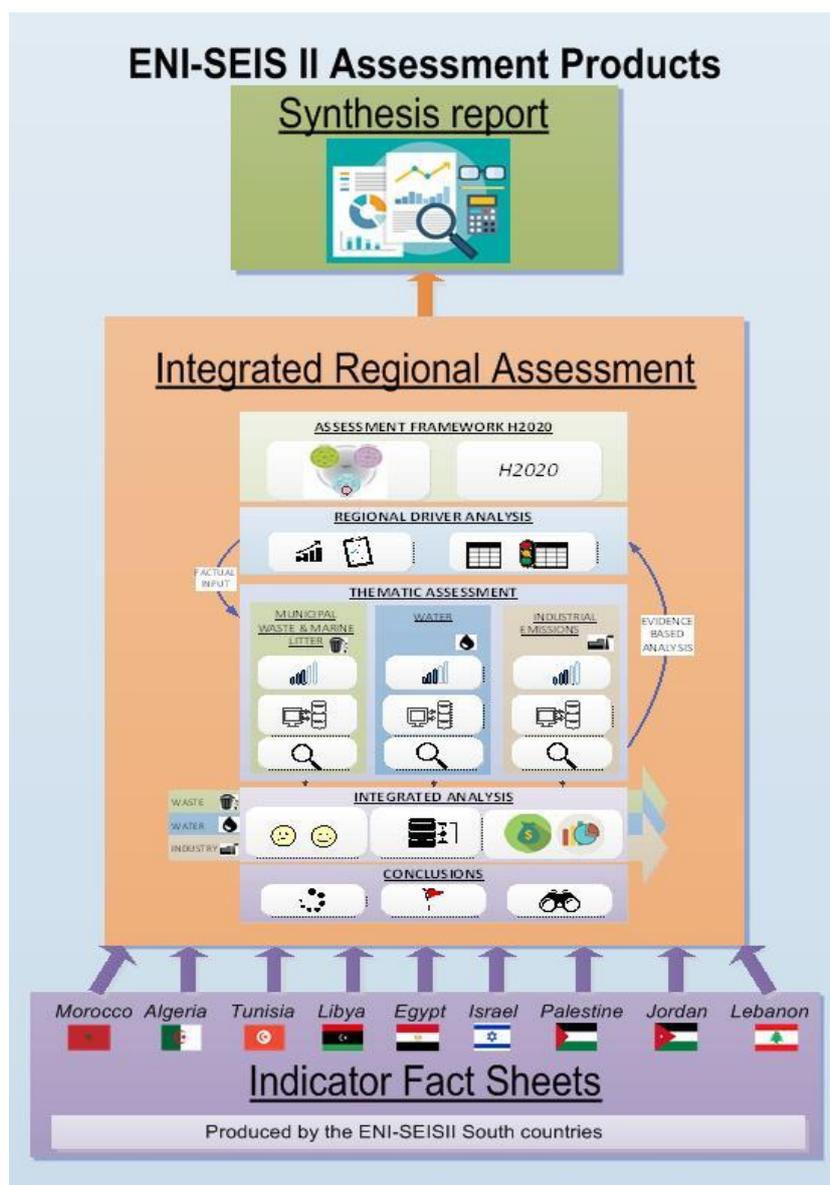


Schéma 2 : les trois principaux produits de la 2^e évaluation H2020 fondée sur les indicateurs

3.3 Liens vers l'Évaluation à mi-parcours des Plans d'action nationaux et mise en œuvre des Plans régionaux

20. En 2005-2006, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont élaboré 21 Plans d'action nationaux (PAN) et des actions clés spécifiques (interventions à caractère politique et

réglementaire ainsi que des investissements concrets dans le domaine de la réduction de la pollution) ; le calendrier de leur mise en œuvre et leur coût. Les mesures incluaient des cibles juridiques, institutionnelles et techniques et les activités à accomplir d'ici à 2010 et 2015.

21. Lors de leur 19^{ème} Réunion ordinaire à Athènes (Grèce) les 9 et 10 février 2016, les Parties contractantes ont mandaté le Secrétariat (MED POL) aux fins de réaliser une évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs de la mise en œuvre des PAN.

22. Lors de leur 20^{ème} Réunion ordinaire à Tirana (Albanie) du 17 au 20 décembre 2017, les Parties contractantes ont également mandaté le Secrétariat (MED POL) à préparer des rapports sur la mise en œuvre des Plans régionaux/mesures existants y compris une analyse socioéconomique à soumettre à la COP 21 en décembre 2019.

23. Conformément aux Décisions de la COP mentionnées précédemment et à l'Initiative H2020, le chapitre thématique sur les émissions industrielles de l'Évaluation H2020 vise à fournir des analyses factuelles fondées sur tous les indicateurs H2020/PAN pertinents, alimentés par des données et se focalisant sur les pressions, les forces motrices et les réponses.

24. Ce chapitre se focalise également sur l'ensemble des données régionales en termes de disponibilité et d'accessibilité des données, y compris les progrès régionaux et nationaux sur le renforcement de la gestion durable des données et la politique de partage des données aux niveaux régional et national.

25. Pour finir, le chapitre abordera les réponses régionales en termes de mise en œuvre des mesures régionales, y compris les PAN et Plans régionaux relatifs aux émissions industrielles. Les données collectées au cours des précédentes mises à jour du BBN et les indicateurs H2020/PAN seront également utilisés pour réaliser l'évaluation de la mise en œuvre des PAN et pour développer de nouvelles mesures pour la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution en Méditerranée.

3.4 Questions proposées à poser dans le Rapport d'évaluation H2020

26. Conformément au schéma d'évaluation détaillé ci-dessus ; les données collectées et les fiches d'information des indicateurs soumises par les pays conformément aux normes de données et les dictionnaires de données téléchargés dans l'InfoSystem PAM/MEDPOL et le site Internet InfoPAMNode pour les émissions industrielles ; le rapport d'évaluation H2020 vise à répondre aux questions principales suivantes :

I. Quelles sont les principales pressions engendrées par les secteurs industriels ? (Analyse des tendances fondée sur les indicateurs – Pressions)

- i. Quelles sont les tendances relatives aux rejets de nutriments des secteurs industriels ? (IND 6.1)
- ii. Quelles sont les tendances relatives aux rejets de substances toxiques des secteurs industriels ? (IND 6.2)
- iii. Où en sommes-nous dans la gestion des déchets dangereux ? (IND 6.3)

II. Quel est le paysage régional des données et quelles sont les principales améliorations dans les systèmes d'information nationaux et régionaux ? (Infrastructure)

- i. Les pays surveillent-ils l'environnement au moyen de leur infrastructure ? Comment se présente le paysage en termes de disponibilité des données ?
- ii. Quelles sont les réponses nationales et régionales en termes de communication des données sur les émissions industrielles : système d'information BBN/PRTR et IMAP ?
- iii. Quelles sont les principales lacunes et incertitudes en matière de données qui subsistent dans la région ?

- iv. Études de cas sur les meilleures pratiques en matière de solutions innovantes ; de rapports des industries et de mise en œuvre des PAN et Plans régionaux/élimination des points chauds, comme expliqué ci-dessous.

III. Comment ces tendances sont-elles liées aux principaux secteurs industriels ? (forces motrices)

- i. Y-a-t'il des changements depuis le dernier cycle de mise à jour BBN concernant les principaux secteurs économiques ? (Référence PAN, 2013) ;
- ii. Quels sont les principales forces motrices du changement dans les secteurs économiques ?
- iii. Études de cas sur les meilleures pratiques en matière de solution innovantes ; de rapport des industries et de mise en œuvre des PAN et Plans régionaux/élimination des points chauds, comme expliqué ci-dessous.

IV. Comment les tendances reflètent-elles les réponses de la région en matière de prévention de la pollution des secteurs industriels (réponses)

- i. Quelles mesures ont été mises en œuvre en vertu des PAN et comment contribuent-elles à la prévention et à la réduction de la pollution produites par les secteurs industriels ? (évaluation à mi-parcours des PAN)
- ii. Quelles mesures en vertu des Plans régionaux ont été mises en place et comment contribuent-elles à la prévention et à la réduction de la pollution produites par les secteurs industriels ?
- iii. Quelles mesures nationales en vertu d'un autre cadre politique ont été mises en œuvre au niveau national et comment contribuent-elles à la prévention et à la réduction de la pollution marine de sources terrestres (émissions industrielles) ?
- iv. Quelles sont les mesures de conformité visant à réduire et ou éliminer les polluants générés par les secteurs industriels ? (IND 6.4.2)
- v. Études de cas sur les meilleures pratiques en matière de solutions innovantes ; de rapports des industries et de mise en œuvre des PAN et Plans régionaux/élimination des points chauds, comme expliqué ci-dessous.

27. Les pays sont invités à présenter des « études de cas » et ou des « modèles de réussite » dans les domaines suivants (mais sans s'y restreindre) :

- a. Les meilleures pratiques concernant les solutions innovantes incitant au changement : économie circulaire, consommation et production durables, économie bleue, solutions fondées sur la nature pour le contrôle et la prévention de la pollution ; (3^{ème} sous-chapitre de l'évaluation thématique du groupe sur les émissions industrielles).
- b. Les meilleures pratiques sur les industries rendant compte périodiquement des charges de polluants en vertu des obligations nationales et internationales (PRTR et système d'information national) (4^{ème} sous-chapitre de l'évaluation thématique du groupe sur les émissions industrielles).
- c. Les meilleures pratiques sur la mise en œuvre des PAN et plans régionaux ; élimination des points chauds.
- d. Tout autre domaine dans lequel les pays ont fait des progrès.

28. La réunion doit discuter de la structure proposée et des principales questions du rapport d'évaluation H2020, fournir des conseils et convenir de la voie à suivre pour l'achèvement du rapport d'évaluation H2020.

4 Évaluation H2020 : Étapes suivantes et calendrier

29. L'alimentation en indicateurs H2020/PAN au moyen du site InfoPAMNode avec le soutien du CAR-Info et de l'AEE- *en cours*.

30. Le 4^{ème} Cycle de la mise à jour du BBN avec le soutien de l'ONU Environnement/PAM – MED POL. Comme indiqué ci-dessus, les données collectées au moyen de l'établissement de rapport BBN doivent alimenter les indicateurs H2020/PAN sur les émissions industrielles – *en cours*.

31. L'alimentation en autres indicateurs/sous-indicateurs H2020/PAN appuyée par un certain nombre d'AFPE avec les pays financés soit au moyen du Projet ENI SEIS II ou du MED POL via son programme de travail financé par le PdT – *en cours*.

32. Aux fins de l'Évaluation H2020 concernant le groupe des émissions industrielles, les pays peuvent également tirer profit des exercices de rapport en cours suivants :

- Le Système de rapport de la Convention de Barcelone (y compris les Protocole « tellurique » et les Plans régionaux) ; des rapports nationaux sont en cours de préparation.
 - *La date butoir pour la soumission par les Parties contractantes des rapports nationaux pour l'exercice biennal 2016-2017 est la fin février 2019 ; les rapports des précédentes années ont déjà été soumis au MED POL avec certaines lacunes.*
- Rapports par les Parties contractantes aux Conventions de Bâle et Stockholm.
 - *Plusieurs PF MED POL partagent ces rapports avec le MED POL. Ils contiennent des informations précieuses sur plusieurs sous-indicateurs du groupe des Émissions industrielles.*
- Rapports et données rassemblées pour plusieurs indicateurs H2020/PAN.
 - *Les soumissions de pays sont en cours conformément à la mise en œuvre des Accords de financement à petite échelle (AFPE) soutenus par le Projet ENI SEIS II et le MED POL au moyen de son PdT financé par le MTF.*

- Résultats de l'évaluation de la mise en œuvre des Plans régionaux existants
 - *Actuellement réalisée par le MED POL et les rapports pertinents sont fournis par les Parties contractantes pour appuyer cet exercice d'évaluation.*

33. Les pays obtiendront une assistance technique pour garantir que les fiches d'évaluation pour chaque Indicateur d'émissions industrielles H2020 sont préparées dans les délais et conformément aux spécifications et normes relatives aux données communément convenues en 2018.

34. Le calendrier proposé pour le développement de l'Évaluation H2020 est le suivant :

- Schéma de l'évaluation H2020 préparé et convenu avec annotations d'ici avril 2019.
- Collecte de données et fiches pour chaque indicateur, au plus tard à la fin juillet 2019.
- Consultations extensives avec les pays sur l'ébauche de l'Évaluation H2020 en juillet en août 2019.
- Le dernier délai pour la soumission des données et des études de cas est la fin août 2019.
- Le Rapport d'évaluation H2020 doit être finalisé d'ici la fin octobre 2019.